



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 mars 2026

Nouveaux Projets CVEC 2026 dont résidence de la réussite

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs ainsi que les échanges en séance,

Vu l'article R 822-16 du code de l'éducation,

DECIDE

Le conseil d'administration valide trois nouveaux projets financés sur le budget CVEC 2026 :

- RÉSIDENCE DE LA RÉUSSITE – budget prévisionnel : 25 000 € TTC
- TOURNOI DE PÉTANQUES – budget prévisionnel : 2 000 € TTC
- SANTÉ MENTALE – budget prévisionnel : 10 000 € TTC

Fait à Nice, le 13 mars 2026

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Benoit DELAUNAY

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Khaled BOUABDALLAH

Détail du vote	
Quorum atteint : oui	Pour : 27
Membres présents : 20	Contre : 0
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 27	

Les voies et délais de recours : En application des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nice.

Publiée le 20 mars 2026